

Infirmier(ère) spécialisé(e) en santé communautaire/ Directeur(trice) de crèche

1. Lien hiérarchique

- Exerce sous la responsabilité de l'ASBL pour la crèche li Tiyou
- Est responsable de l'équipe éducative et administrative selon délégation de l'ASBL

2. Liens fonctionnels

- Ensemble de l'équipe, dont le médecin

3. Missions

- 1) Garantir la cohésion globale de l'équipe et le respect des réglementations en vigueur
- 2) Gérer la crèche au quotidien
- 3) Elaborer et mettre en œuvre le projet d'accueil
- 4) Appliquer la législation en matière de PFP
- 5) Assurer la gestion quotidienne de la santé de chaque et de la collectivité en collaboration avec le médecin

4. Activités

1. Garantir l'élaboration et la mise en oeuvre du projet d'accueil
 - Organiser et animer les réunions d'équipe (ordre du jour, rédaction d'un PV,...)
 - Initier et soutenir le travail en réseau
 - Veiller à l'adéquation des infrastructures et des équipements, à l'aménagement des espaces par rapport au projet d'accueil (avec le PO, l'équipe)
 - Evaluer les pratiques professionnelles (observer, réaliser des entretiens, réajuster, ...)
 - Elaborer, mettre en œuvre et réajuster le plan qualité et le projet d'accueil

- Garantir le respect du ROI
- Garantir le respect des règles de déontologie
- Rendre compte à l'Asbl .

2. Gérer les ressources humaines

- Encadrer les nouveaux et les stagiaires
- Gérer l'équipe
- Répartir les prestations et organiser les horaires en veillant à la continuité de l'accueil des enfants (Code de qualité)
- Evaluer le personnel au regard des objectifs du projet d'accueil
- Faire circuler l'information dans le respect des règles de déontologie (secret professionnel et vie privée, ...)
- Garantir la formation continuée de chacun

3. Gérer les aspects administratifs

- Veiller à l'application de la législation en matière d'inscriptions
- Garantir le respect des règles et des procédures établies par les autorités (RGPT, SRI, AFSCA, ...)
- Tenir à jour les documents administratifs requis
- Collaborer et assurer le suivi du budget
- Rédiger un rapport d'activités annuel

4. Gérer les aspects logistiques

- Veiller à la gestion des stocks (matériel, alimentation, produits d'entretien, chauffage, ...)
- Veiller à l'organisation matérielle de la structure (notamment par le respect des recommandations en matière de santé en collectivité)

5. Assurer les contacts avec les familles

- Veiller à l'accueil des parents dès le premier contact et tout au long du séjour de l'enfant
- Favoriser et ajuster les moyens de communication dans le respect des règles de déontologie
- Veiller à la justesse des attitudes vis-à-vis des familles

- S'entretenir avec les parents dans le milieu d'accueil ou à domicile (permanence, rendez-vous) dans le but d'assurer à l'enfant un accueil personnalisé
- Exercer un rôle de soutien à la parentalité, plus spécialement dans les matières sociales et familiales
- Gérer les plaintes des parents
- Gérer les situations de maltraitance d'enfant, en collaboration avec les services compétents

6. Calculer la PFP des parents

- Réaliser à cet effet les enquêtes sociales
- Participer à la coordination sociale de son secteur de travail
- Participer aux formations continuées

7. Pour chaque enfant :

- Constituer le dossier de santé suite au contact avec les parents
- Organiser les consultations et le suivi médical des enfants en collaboration avec le médecin et selon le choix des parents (bilans de santé, guide de médecine préventive)
- Participer aux dépistages proposés par l'ONE
- Veiller au suivi des vaccinations
- Compléter le carnet de l'enfant
- Organiser, en collaboration avec la responsable et le médecin, l'accueil et le suivi d'un enfant qui nécessite une attention particulière
- Assurer le relais d'informations entre les parents et le médecin

8. Pour la collectivité (enfants et personnel) :

- Vérifier que la surveillance médicale du personnel et des stagiaires soit assurée
- Informer le médecin de tous problèmes de santé relatifs aux enfants, au personnel
- S'assurer du respect des règles d'éviction
- Gérer la pharmacie et veiller au bon fonctionnement des appareils nécessaires à la consultation

- Participer à l'élaboration des menus ; assurer le contrôle de la mise en conformité en fonction des normes de l'AFSCA (circuit des aliments, préparation, conservation). Veiller au respect des régimes spécifiques conformément aux recommandations ONE
- Promouvoir et vérifier le respect des mesures d'hygiène et de sécurité dans le champ de ses compétences
- Participer à la récolte des données épidémiologiques (BDMS, cadastre des événements médicaux graves, dépistages divers, ...)
- Informer l'équipe des notions diverses relatives à la santé et l'hygiène
- Participer aux formations continuées

5. Compétences

Pour être directeur(trice) de crèche, il est nécessaire de posséder de nombreuses qualités :

- Avoir de réelles capacités relationnelles et managériales pour gérer les équipes, pour assurer la cohésion de son équipe, le bien-être des enfants et renseigner et rassurer les parents
- Avoir le sens des responsabilités
- Être très organisé(e) et polyvalent(e) car les missions sont nombreuses et diverses
- Avoir un bon contact avec les enfants

6. Conditions d'accès

- Diplôme d'infirmier(ère) porteur du titre professionnel particulier « spécialisé en santé communautaire »